

NOUVELLE TARIFICATION



Conformément à la réglementation, la cotisation annuelle à votre service de prévention et de santé au travail "ASTHM" est une cotisation "Per capita".

Qu'est ce que le PER CAPITA ?

La cotisation annuelle sera calculée en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise au 31 décembre de N-1, quels que soient :

- Leur temps de travail
- Leur type de contrat (CDI, CDD, intérim, apprentis)
- Leur catégorie de risque (suivi simple, adapté ou renforcé)

Quel est le montant ?

À 101 € HT par salarié en CDI ou CDD.

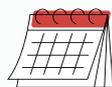
Ce montant inclut toujours :

- La surveillance de l'état de santé de vos salariés (quel que soit le nombre de visites)
- Les conseils en prévention (études de postes, sensibilisations, mesures météorologiques, etc...)
- Les interventions dispensées par nos spécialistes (médecins du travail, infirmiers en santé travail, intervenants en prévention des risques professionnels, psychologue du travail, assistantes sociales ou conseillers maintien en emploi...)

CHANGEMENT DE LOGICIEL ET DE VOTRE PORTAIL



Nous sommes ravis d'annoncer que l'ASTHM, l'Association de Santé au Travail de la Haute-Marne, rejoint la communauté des utilisateurs de uEgar® pour accompagner ses 3700 entreprises adhérentes et 36 000 salariés suivis.



Changement de votre portail le 24 octobre 2025.

← Pourquoi avoir choisi uEgar® ?

- ✓ Des fonctionnalités simplifiées et connectées, pour un pilotage efficace
- ✓ Un accès instantané aux statistiques réglementaires demandées par la Direction générale du travail : DREETS
 - État du suivi de santé,
 - Prévention désinsertion professionnelle,
 - actions en milieu de travail
 - certification...
- ✓ Un hébergement sécurisé des données de santé, essentiel pour assurer la conformité et la certification (Certifié HDS et ISO 27001)
- ✓ Gagner du temps sur vos démarches administratives grace au portail nouvelle génération
- ✓ Centraliser et automatiser vos rendez-vous
- ✓ Accompagner vos salariés avec des conseils personnalisés
- ✓ Réaliser votre Document Unique, de façon simplifiée et gratuite

Retrouver la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=9-yUQPozzpU>